

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1855**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

TP : Titre professionnel Monteur(se) assembleur(se) de structures d'aéronefs

Nouvel intitulé : Monteur(se) de structures d'aéronefs

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'Emploi Modalités d'élaboration de références : CPC Métallurgie	Directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, Directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

254s Soudage, assemblage, pose, d ensembles métalliques et de chaudronnerie

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

A partir d'un dossier technique, d'une gamme de fabrication, et d'un 'kit' de pièces primaires, le (la) monteur(se) assembleur(se) de structures d'aéronefs, réalise seul(e) ou en équipe, l'assemblage d'une structure d'aéronef (tronçon de fuselage, ailes d'avions, gouvernes de direction). Il (elle) peut être également amené(e) à participer à l'intégration finale de l'aéronef.

Le (la) monteur(se) assembleur(se) de structures d'aéronefs travaille aussi dans le domaine de la maintenance en réparant, transformant ou modifiant des cellules.

Une attention particulière est requise tout au long du processus de fabrication. Aucune marque ni blessure du métal ne sont acceptés. La bonne exécution de son travail conditionne la sécurité des usagers ainsi que la fiabilité des aéronefs.

Le (la) monteur(se) assembleur(se) de structures d'aéronefs travaille généralement dans des halls de montage, en position debout, au sol ou sur des échafaudages en cas d'intervention sur le montage de tronçon d'un aéronef.

La réparation sur aéronef nécessite parfois d'intervenir à l'extérieur et de se déplacer au niveau national et international.

En construction, ses horaires de travail sont réguliers, alors qu'en maintenance le (la) monteur(se) assembleur(se) de structures d'aéronefs doit s'adapter au rythme imposé sur les cycles de visites ou réparations.

Capacités attestées et descriptif des composantes de la certification :

1. PREMONTER 'A BLANC' SUR BÂTI OU EN L'AIR UNE STRUCTURE D'AERONEFS

Exploiter les différents dossiers techniques aéronautiques pour préparer son intervention sur structures d'aéronefs.

Réaliser des logements calibrés sur structures d'aéronefs pour tous types de fixations aéronautiques.

Assurer 'en l'air' le positionnement et le réglage des éléments d'une structure d'aéronef conformément au dossier technique.

Assurer le positionnement et le réglage sur bâti des éléments d'une structure d'aéronef conformément au dossier technique.

Ajuster un profil de pièce primaire aéronautique en respectant les tolérances et jeux prescrits.

Contrôler les dimensions et la géométrie d'une pièce primaire ou d'une structure d'aéronef.

Percevoir et prendre en compte des enjeux qualité, économiques et de sécurité dans ses activités.

2. REALISER LE MONTAGE FINAL DE STRUCTURES D'AERONEFS

Exploiter les différents dossiers techniques aéronautiques pour préparer son intervention sur structures d'aéronefs.

Réaliser des logements calibrés sur structures d'aéronefs pour tous types de fixations aéronautiques.

Remonter avant assemblage une structure d'aéronef déjà 'préparée' à l'aide de fixations provisoires.

Riveter un sous-ensemble d'aéronef, seul et en binôme à l'aide de moyens manuels ou mécaniques.

Poser des fixations spéciales aéronautiques usuelles aux appareils portatifs adaptés.

Contrôler la pose des fixations et la recevabilité d'une structure d'aéronef.

Dériveter tout type de rivets aéronautiques sans endommager la structure.

Déposer tout type de fixations spéciales aéronautiques d'une structure sans endommager les éléments.

Percevoir et prendre en compte des enjeux qualité, économiques et de sécurité dans ses activités.

3. REPARER - MODIFIER UNE STRUCTURE D'AERONEF DANS LE CADRE D'UN 'RETROFIT'

Exploiter les différents documents techniques de réparation ou de 'rétrofit' d'aéronefs pour préparer son intervention.

Dériveter tout type de rivets aéronautiques sans endommager la structure.

Déposer tout type de fixations spéciales aéronautiques d'une structure sans endommager les éléments.
 Tracer sur une structure la délimitation du contour d'une zone à réparer ou les positions d'une pièce à intégrer.
 Découper, ajuster une partie de structure d'aéronef endommagée ou à 'rétrofitier' en respectant une délimitation de zone à réparer prescrite.
 Ajuster un profil de pièce primaire aéronautique en respectant les tolérances et jeux prescrits.
 Remplacer des pièces primaires d'une structure d'aéronef dans le cadre d'une réparation ou d'un 'rétrofit'.

Positionner/percer sur éléments vierges de remplacement des trous d'assemblage en correspondance avec ceux existants sur une structure.
 Assurer 'en l'air' le positionnement et le réglage d'éléments sur une structure d'aéronef conformément au dossier technique.
 Réaliser des logements calibrés sur structures d'aéronefs pour tous types de fixations aéronautiques.
 Contrôler les dimensions et la géométrie d'une pièce primaire ou d'une structure d'aéronef.
 Percevoir et prendre en compte des enjeux qualité, économiques et de sécurité dans ses activités.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Généralement, les entreprises de construction ou de modification des aéronefs, les entreprises d'assemblage de sous-ensembles ou d'ensembles de structures d'aéronefs. Occasionnellement les ateliers de maintenance ou de réparation d'aéronefs.

Types d'emplois accessibles : Mécanicien de cellules - Ajusteur monteur aéronautique.

Codes des fiches ROME les plus proches :

Réglementation d'activités :

Néant.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

Le titre professionnel est composé de trois certificats de compétences professionnelles (CCP) qui correspondent aux activités précédemment énumérées.

Le titre professionnel est accessible par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) ou suite à un parcours de formation conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté du 25 novembre 2002 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Validité des composants acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Le jury du titre est désigné par la DDTEFP. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art 6 du décret N° 2002-1029 du 2 août 2002)
En contrat de professionnalisation	X	Le jury du titre est désigné par la DDTEFP. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art 6 du décret N° 2002-1029 du 2 août 2002)
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Le jury du titre est désigné par la DDTEFP. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art 6 du décret N° 2002-1029 du 2 août 2002)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Décret 2002-1029 du 02 août 2002 relatif au titre professionnel délivré par le ministre chargé de l'emploi (JO du 06 août 2002).

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 01/06/2004 paru au JO du 17/06/2004

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Arrêté du 25 novembre 2002 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Références autres :**Pour plus d'informations****Statistiques :****Autres sources d'information :****Lieu(x) de certification :**

Centres AFPA et centres agréés par le Ministère chargé de l'emploi.

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Centres AFPA et centres agréés par le Ministère chargé de l'emploi..

Historique de la certification :

Certification suivante : Monteur(se) de structures d'aéronefs